Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212902290-20260310-CCAS_26_1-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
Centre Communal d'Action Sociale
De Quéménéven

EXTRAIT DU REGISTRE

Des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Quéménéven s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de Quéménéven, sous la présidence d'Erwan CROUAN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	7

Etaient présents : Erwan CROUAN, Fabienne LAGADEC, Isabelle RICHARD, Dominique LOUVEL, Guénaëlle BLEUZEN, Michel PERES, Loëtitia HERBRETEAU, Monique CARIOU

Excusés :

Absents : Nelly SALIOU

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU CCAS

Le compte financier unique se substitue désormais au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat. Le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable

Vu la présentation détaillée des comptes du CFU 2025 faite précédemment et le tableau récapitulatif suivant :

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212902290-20260310-CCAS_26_1-DE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Budget CCAS de Quéménéven Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0.00 €	4 630.00 €	4 630.00 €
	Recettes réalisées	0.00 €	4 936.66 €	4 936.66 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	0.00 €	7 804.72€	7 804.72€
	Dépenses réalisées	0.00 €	4 520.62 €	4 520.62 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0.00 €	416.04 €	416.04 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0.00 €	3 174.72 €	3 174.72 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	0.00 €	3 590.76 €	3 590.76 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé (hors RAR)	Excédent/déficit	0.00 €	3 590.76 €	3 590.76 €

Après que le Président s'est retiré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune ;

Fait et délibéré, à Quéménéven,
Les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,
Erwan CROUAN

